



Avis de Course 8 et 9 avril 2023

ILCA 4,6,7 GRADE : 5A

Nom de la compétition : Championnat de ligue Sud ILCA

Date : 08 & 9 avril 2023

Lieu : CV Martigues.

Organisation : CV Martigues , sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

. 1 REGLES L'épreuve est régie par

1.1 - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 - Les règlements fédéraux - Les règles de l'association de classe AFL : - Règlement du classement des coureurs CNC. - Règlement du championnat ligue sud.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) .

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1^o signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club house)

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe : ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile : - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition –

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger : - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing. - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) Être à jour de sa cotisation AFL à la date du début de l'épreuve, ou s'il est étranger non membre de l'AFL, être membre d'une association nationale affiliée à l'ILCA 2023

4.2.2 Pour le bateau : - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. - du certificat de jauge ou de conformité

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Par bateau : 35 €, inscription sur le lien suivant :

<https://martigues.axyomes.com/client/2-1.php?9897b9569d3bc6f81700222b1e12b6b3=e226d66d5e19c99c9af11b454948c052>

PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription : au club le Samedi 8 avril 2023 de 10h00 à 12h30

6.2 Jours de course : 8 et 9 avril 2023

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à 14H30 –

7 LES PARCOURS - Le parcours sera de type construit

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ - La RCV 44.1 sera modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour si un arbitrage semi direct est mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les suppléments aux instructions de course. - Si un arbitrage semi direct n'est pas mis en place, le RCV 44.1 n'est pas modifiée 14

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z

CLASSEMENT

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition. Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

10 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Journée régates Samedi 8 avril 2023 : A partir de 9h00 accueil A partir de 10h00 confirmation des inscriptions

14h30 1^{er} signal d'avertissement

Dimanche 9 avril 2023 : 10h00 Signal d'avertissement

Proclamation des résultats et remise des prix après les courses

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z

Possibilité pour les coureurs et accompagnateurs de prendre un Panier repas le samedi et dimanche midi 7 € tel à Manon 06.59.99.26.10

HEBERGEMENT

Office du tourisme de Martigues : 04.42.42.31.10

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - club@cvmartigues.net

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z